



## PROPOSITION DE STAGE POUR 2022

BP 11283 – 84911 AVIGNON CEDEX 9  
Tél. : 04.90.84.01.70 / Fax : 04.90.84.00.37  
[secretariat@grab.fr](mailto:secretariat@grab.fr) / [www.grab.fr](http://www.grab.fr)

### Intitulé du stage en Arboriculture Biologique :

**Evaluation de la sensibilité variétale de 7 espèces fruitières (poiriers, pommiers, pruniers, abricotiers, pêchers, cerisiers, amandiers), et participation à la mise en réseau des acteurs œuvrant sur le patrimoine fruitier régional.**

Les variétés commerciales disponibles à la plantation pour les professionnels, sont peu adaptées au mode de culture biologique et nécessitent de réaliser des traitements phytosanitaires pour limiter les dégâts des bioagresseurs.

La recherche d'un matériel végétal le moins sensible, reste une priorité. Cette rusticité variétale est mal renseignée pour les variétés régionales anciennes alors qu'elles pourraient intéresser les arboriculteurs.

Les missions du stagiaire seront

- la réalisation d'évaluations de la sensibilité variétale vis-à-vis des principaux bioagresseurs pour chacune des 7 espèces selon un protocole d'observation établi
- la synthèse de ces évaluations et leur compilation avec celles de 2016 à 2021
- participer à la mise en réseau des acteurs œuvrant sur le patrimoine fruitier régional

Ce stage s'inscrit dans la partie évaluation du patrimoine fruitier méditerranéen du conservatoire de la Thomassine à Manosque et de vergers collection, des projets DiversiGO et FRUINOV.

### Dates ou durée du stage : 6 mois de mi Mars à mi Septembre 2022

Lieu : Manosque et 1 jour à Avignon tous les 15j  
Domaine : Expérimentation, Agriculture biologique,  
Niveau requis : 2<sup>ème</sup> année minimum d'ingénieur agri/agro, ou Master  
Responsable : Sophie-Joy ONDET  
Contact et candidature auprès de : [sophiejoy.ondet@grab.fr](mailto:sophiejoy.ondet@grab.fr)

Date limite pour postuler : 05/02/22

### Conditions du stage :

Convention de stage indispensable  
Indemnisation légale (600 €/mois environ sous réserve d'évolution)  
Remboursement des frais kilométriques occasionnés pour la réalisation des missions du stage  
Permis B et véhicule indispensables.  
Ordinateur portable souhaité.